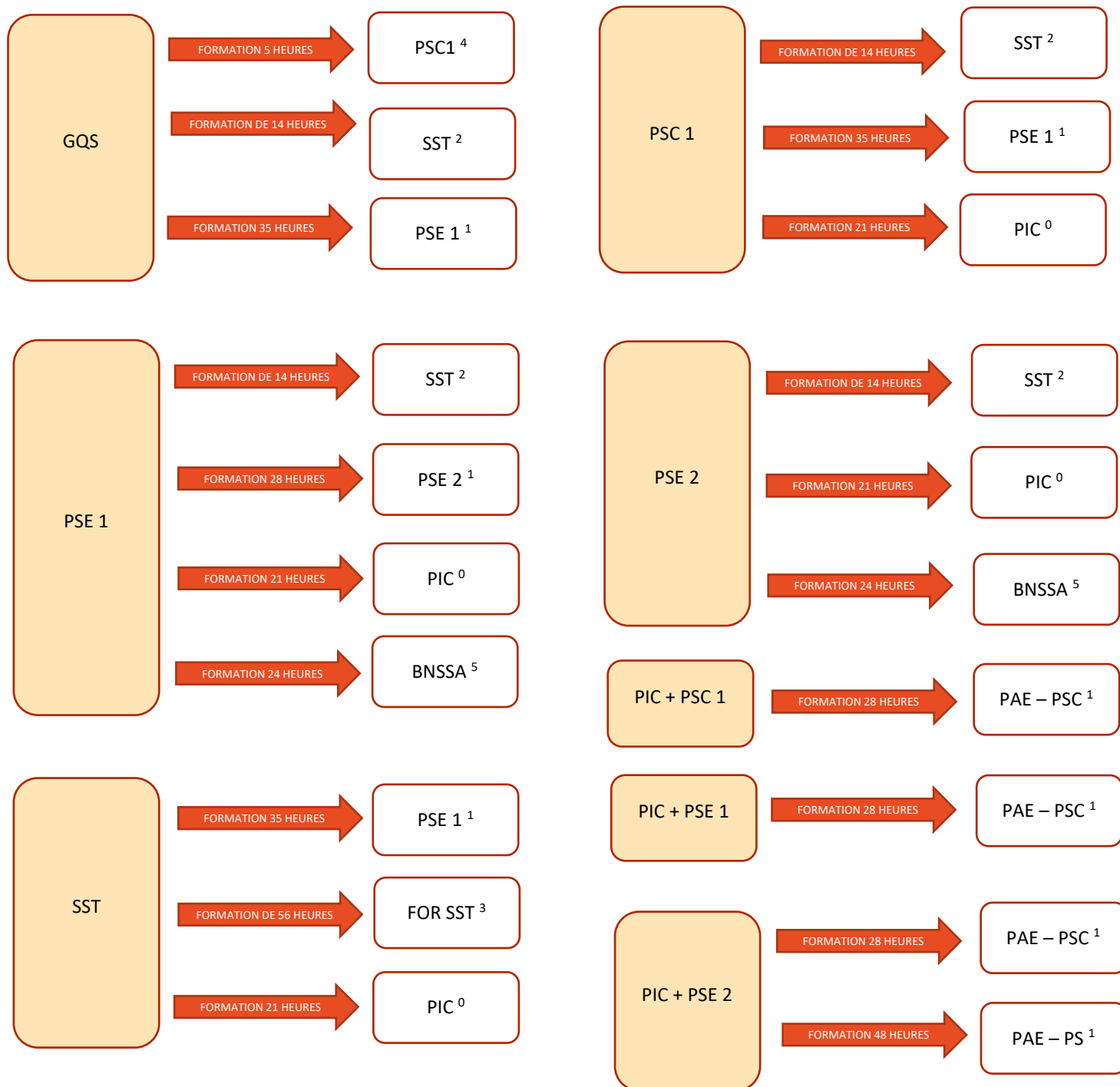


CONTINUUM DES FORMATIONS



⁰ pas de formation continue

¹ formation continue obligatoire tous les ans

² formation continue obligatoire tous les 2 ans

³ maintien et actualisation des compétences obligatoire tous les 3 ans

⁴ remise à niveau préconisée tous les 3 ans

⁵ révision quinquennale obligatoire